

Chapitre 7 : La fin de la vieille église

Première étape : 1775

A.E.L. Cour de Justice de Cheratte, n°34, Œuvres 1774-1782 : 11.5.1775 et 5.5.1776

=> Au début de mai 1775, les maîtres maçons Pierre Pirotte et son fils Jean viennent inspecter l'état de l'entrée de l'église. Ils constatent que le portail de cette entrée " *est très dangereux pour crouler puisqu'il est crevassé et presque un demi pied hors plomb par conséquent menaçant ruine* ".

Ils font rapport aux deux " *bourguemaîtres M. Grégoire et Thomas Henri* " .

=> Sur ce rapport, les habitants de Cheratte, le 5.5.1776, envisagent " *de bâtir une église à neuf* " , qui pourra contenir les habitants du lieu qui viennent à la messe les dimanches et fêtes .

=> L. Linotte (H.A.B.C.) développe cet épisode :

" *Où aller chercher l'argent indispensable à pareille entreprise ? Le trésor de la Communauté était vide pour des années encore : les trop nombreux emprunts en étaient la cause.*

Quant aux habitants, les guerres incessantes, qui venaient de finir, les avaient réduits à un état voisin de la misère.

Leur curé, il est vrai, d'après le record de 1301, était tenu de réparer de fond en comble le chœur et la nef, comme percevant la dîme , mais la modicité du produit de cette dîme ne lui permettait pas d'assumer sur lui seul une charge aussi onéreuse.

Instigués par le Mayeur J.P.Salpetier et leurs deux bourguemaîtres, les paroissiens décidèrent de citer, devant le Conseil souverain du Brabant à Bruxelles, les autres décimateurs du ban de Cheratte, pour les contraindre à s'acquitter de leurs obligations, conformément à l'édit de Sa Majesté du 25.9.1769, qui déclarait que la construction et réparation des églises étaient inhérentes à la perception de la dîme. " (A.E.L. Cour de Justice de Cheratte n°74, Communauté et seigneurie).

" *Comme bien on pense, l'abbaye de Val-Dieu, décimatrice de Saint-Remy, par conséquent des territoires de Saint-Remy et Barchon, refusait énergiquement de contribuer à l'entretien d'une paroisse qui lui était totalement étrangère.*

Le chapitre Notre Dame d'Aix-la-Chapelle, qui levait la dîme dans une partie de l'enclave de Cheratte située à l'ouest de Dalhem, était déjà suffisamment occupé avec la reconstruction de l'église de Richelle, naguère avec celle de La Licour, que pour se soumettre aux exigences des Cherattois. " (A.E.L. Cour de Justice de Cheratte n°34, Œuvres 1774-1782 : résolution des paroissiens de Cheratte de présenter requête au Conseil).

“ Le soi-disant bon droit invoqué par les Cherattois était bien loin de triompher. Et sans connaître l'issue du procès, on peut affirmer qu'ils furent déboutés.

Restauré tant bien que mal, aux frais du pasteur et de la communauté, l'édifice survécut à la tourmente révolutionnaire. ”

Décision de construire une nouvelle église : 1832-1834

Décembre 1832

En décembre 1832, la commune de Cheratte sollicite un subside pour reconstruire l'église. Les frais sont estimés à 8.983,8 florins.

La commune propose une contribution de 2700 florins. Les subsides accordés sur le Trésor et les Fonds provinciaux se montent à 600 florins, vu l'impossibilité de restaurer l'église actuelle.

Une nouvelle église est décidée.

Il reste 5183,8 florins à trouver. La commune décide alors de porter son subside à 3500 florins, ce qui ramène la somme à trouver à 4383,8 florins.

Avril 1834 à février 1835

La première pierre est posée le 21.4.1834. L'architecte est le liégeois Jean Noël Chevron, auteur des plans, et l'entrepreneur est Jehotte de Herstal.

Ce dernier, s'étant trompé dans ses calculs et ayant fait une forte perte, aurait été contraint à la faillite.

Chevron avait aussi créé la salle académique de l'Université de Liège en 1824, l'église Notre Dame de Romsée en 1825, l'église St François Xavier à Chaudfontaine en 1832 et l'église St Georges à Eben en 1842/3 .

La bénédiction de cette nouvelle église sera faite par le doyen de Visé, l'abbé Streel, le 23.2.1835.

Elle sera transformée en 1909, par l'architecte Michel Jolet de Herstal et l'entrepreneur Victor Hennou de Lincet.

Aménagement du site

La destruction de l'ancienne église : 1838

Suite à la construction de la nouvelle église en 1834, la vieille église et la tour romane disparurent en 1838.

=> Dejardin (R.H.C.C.) nous parle de cette destruction :

“ Elle a été démolie en 1838, sous prétexte de vétusté ; il se commet encore de ces actes de vandalisme dans nos campagnes et nos villes.

Lors de la démolition de cette curieuse église, on avait parlé de conserver le chœur comme chapelle de cimetière.

Les démolisseurs n'ont respecté que le caveau sépulcral construit par la famille de Sarolea ; plusieurs de ses membres y ont été inhumés depuis 1673.

On l'ouvrit en juillet 1852 ; il était rempli de terre, de débris de cercueils et d'ossements ; on y reconnut six squelettes.

On y trouva aussi de petits carreaux en terre émaillée en jaune, rouge ou noire, comme on en employait au XVIIe siècle pour lambrisser les appartements ; enfin, six liards de Ferdinand, de Maximilien et de Henri de Bavière, furent aussi recueillis dans ce caveau qui renfermait six morts.

Bizarre coïncidence qui vous remet en mémoire l'obole que les païens plaçaient près du mort pour payer au batelier Caron le passage de l'Achéron. ”

=> Félix Rousseau (La Meuse et le Pays Mosan en Belgique : éditions Cultures et Civilisations Bruxelles 1977) :

“ Le XIXe siècle se chargea de détruire bon nombre d'églises rurales dont beaucoup présentaient un réel intérêt “ .

Le nouveau cimetière

=> La Commune de Cheratte rachète le terrain sur lequel l'ancienne église se trouvait. Il est probable que ce rachat fut plutôt un échange de propriété, car la commune avait mis à la disposition de la Fabrique d'église de grands terrains pour y construire la nouvelle église et le presbytère.

Ces terrains, qui deviennent donc propriété de la Fabrique, sont ceux qu'occupent encore aujourd'hui l'église et le presbytère, place Jean Donnay, plus quelques autres qui ont été cédés ou vendus depuis cette époque.

=> Après avoir arasé le terrain, enlevé les masses de pierres qui l'encombraient, la Commune décida de réserver cette terre bénie pour y installer le nouveau cimetière.

L'ancien cimetière disparaît lui aussi dans les travaux de réaménagement du site. Quelques croix ont été conservées, comme témoignage du passé.

Le plan d'installation de ce nouveau cimetière, propriété de la Commune de Cheratte, est aujourd'hui perdu.



Les escaliers

Une dernière question demeure quant à ces escaliers qui mènent au vieux cimetière, et qui menaient, avant, à l'ancienne église. Sont-ce encore les vrais ?

=> Si nous regardons les dessins de l'ancienne église, que nous avons examinés lors des chapitres consacrés à la vieille tour et aux nefs de l'église, nous constatons que ces escaliers existent et sont repris sur les différents dessins, que ce soit sur la carte n° 64 que sur l'aquarelle de Peellaerts.

=> Le dessin de la carte n° 64 montre des escaliers qui partent du niveau du "Royal Chemin", et qui sont orientés du nord-ouest vers le sud-est.

Le tracé de ceux-ci est rectiligne et donne, vers le haut, sur une petite place où s'ouvre le portail d'entrée dans le mur d'enceinte de l'église.

La petite maison, située à la gauche du pied de l'escalier, en est assez distante.

L'escalier paraît longer le bord de l'éperon rocheux sur lequel l'église est construite. A droite de l'escalier s'ouvre un chemin menant vers le château de Rabosée.

Le dessin de cette carte doit évidemment être pris avec des réserves, concernant la fidélité des mesures et des tailles qui ne sont pas respectées, mais peut sembler assez fidèle en ce qui

concerne les positions et les détails évoqués.

=> L'aquarelle de Peellaerts est beaucoup plus parlante, et certainement encore plus fidèle à la réalité, même si quelques siècles la sépare du dessin de la carte n° 64.

On y distingue très bien les quelques premières marches de cet escalier, partant de la base de la maison située à sa gauche. Cette maison est sans conteste celle où se déroulaient les réunions des échevins et dont le rez-de-chaussée servait de prison. On peut penser que les quatre ou cinq premiers escaliers menaient aussi à la porte du premier étage, porte qui donnait dans le local scabinal.

Ensuite, les marches suivaient le mur de soutènement de l'escalier, qui tourne manifestement vers la droite, le long des deux petits arbres représentés sur le dessin, faisant un angle aigu avec la route.

L'escalier devait monter en pente douce jusqu'à la petite place que limite le mur perpendiculaire, devant lequel se trouvent la femme et l'enfant du dessin. Derrière ce mur se trouvait le portail d'entrée donnant accès à l'église et au cimetière.

Le long de ce mur perpendiculaire, on distingue le chemin qui conduit vers le château de Rabosée.

=> En observant les plans du cadastre, nous voyons que sur le premier plan (vers 1830), plan qui comprend encore le dessin de l'église, une pâture, appartenant à Nicolas Godenne, borde le coin sud-ouest du terrain de l'église, entre le chemin n° 39, qui monte vers Rabosée, et les deux maisons de la parcelle 177 appartenant à Arnold Joseph de Sarolea .

Cette pâture n'est pas construite et pourrait correspondre au terrain sur lequel les deux petits arbres sont dessinés sur l'aquarelle de Peellaerts.

=> Sur le plan du cadastre, connu sous le nom de Plan Popp (vers 1870), on distingue nettement l'ancienne pâture de Godenne, qui a été bâtie et qui forme bien le coin que l'on connaît encore aujourd'hui à droite des escaliers de l'ancien cimetière. Le chemin n° 39 longe cette maison.

L'indication cadastrale pour cette maison parle de 75 ca de superficie, ce qui est encore le cas de la maison actuelle.

=> On peut dire que les escaliers, qui se trouvent encore aujourd'hui sous l'ancien cimetière, occupent le même emplacement que les anciens escaliers qui menaient à l'ancienne église.

L'ancienne maison Godenne est la seule qui subsiste encore sur ce côté de la route ; l'ancien chemin 39 a été inclus dans cette propriété et sert maintenant d'entrée latérale à cette maison.

=> On peut cependant penser que, lors des travaux qui suivirent la destruction de l'ancienne église, lorsque de nouveaux murs de soutien vinrent renforcer les terres de l'éperon rocheux, de nouveaux escaliers furent construits, sans doute pas plus larges mais plus escarpés, mais

suivant l'espace compris entre le rocher et l'ancienne maison Godenne.

Trois anciennes croix, provenant de l'ancien cimetière, furent conservées et encastrées dans le nouveau mur de soutènement.

Est-ce un signe de l'histoire si les anciens de chez nous, lorsqu'ils parlaient de leur mort, disaient : “ *nos irons ripwèser po d'zeûr mon Godenne* “ .

Que reste-t-il aujourd'hui des pierres et des ornements de cette église ?

Les pierres et le Vîx Bon Dju du Vinâve

Trois catégories de pierres subsistent , qui proviennent de l'ancienne église du Vinâve . Nous vous invitons à les retrouver dans les chapitres précédant, où nous les avons analysées en détail.

Le Vieux Bon Dieu du Vinâve

Toujours présente dans sa petite chapelle, depuis la destruction de la vieille église, la croix qui ornait l'entrée du chœur et qui reposait sur les deux poutres qui reliaient les deux colonnes , rappelle aux Cherattois la permanence du christianisme à Cheratte.

Cette croix est en bois vernis et porte un Christ sculpté, lui aussi en bois vernis, de près d'un mètre de haut.

Ce Christ est une réalisation d'un artiste local, de la Basse Meuse probablement, et date du XIVe – XVe siècle. Il est en style mosan liégeois.

La couronne d'épines, le drapé du linge, l'expression du visage, la pose des pieds et la forme des mains et des doigts permettent de penser qu'il date plus précisément du deuxième tiers de XIVe siècle , soit entre 1330 et 1370.

Il est donc probable qu'il s'agisse d'un Christ qui fut posé à l'entrée du chœur de l'église lors de la transformation du chœur initial de l'église à une nef, en chœur surélevé de l'église à trois nefs, telle que nous la voyons encore sur la carte n° 54 .

Il aurait donc été sauvé de l'incendie de 1550.

Les pierres tombales

Plusieurs pierres tombales furent conservées après la destruction de la vieille église.

=> Devant l'autel de Saint Nicolas, plusieurs personnes furent enterrées.

La première personne connue à y être ensevelie fut Marie Pirouille, fille de François ,marguillier et mayeur de Cheratte.

Elle était l'épouse de Michel Rhenott, de Cheratte, exploitant de houillère à Wandre.

Son acte de décès (A.E.L. Registre des décès de Cheratte) indique : “ *décédée le 5.3.1623, ayant été communiée et reçu l'onction : elle a été arrachée à la vie en mettant victorieusement au monde des enfants ; elle a été ensevelie devant l'autel de Saint Nicolas ; Michel Rhenott donna aux mambours 40 thuseros de Brabant pour les anniversaires ”.*

Aucune pierre ne fut posée sur sa tombe,ou n'a été retrouvée à ce jour.

=> Dom François Pirouille, président du Séminaire de Liège, fut le deuxième personnage connu à être enseveli à cet endroit.

Ses parents lui firent ériger une belle pierre tumulaire qui, après la destruction de l'ancienne église, servit de pierre de seuil pour la nouvelle église.

Pendant plus d'un siècle, les paroissiens marchèrent sur cette pierre pour pénétrer dans leur église.

Avec l'aménagement de la nouvelle place de l'église, lorsque la vieille maison communale disparut, que le ruisseau de Cheratte fut voûté et la nouvelle rue - qui deviendra la rue J.Lhoest – fut élargie au détriment de la cour de la future école paroissiale des garçons, des parterres furent dessinés devant l'entrée de l'église et un nouveau seuil fut posé, à la place de la vieille pierre tombale.

Celle-ci fut transférée le long du trottoir, devant une des entrées de la cour où on accédait, après être passé sur la vieille pierre, à trois escaliers de béton.

Pendant près de trois quart de siècle, les passants continuèrent à user cette vieille pierre.

Elle fut sauvée lors des travaux de restauration de la place Jean Donnay - ancienne place de l'église - , en l'an 2000, pour être placée, en dépôt, dans le jardin du presbytère, derrière le chœur de l'église.

Cette pierre tombale existe toujours à Cheratte. Elle est tellement usée qu'on n'y distingue presque plus aucun relief ni sculpture.

On peut cependant y remarquer le léger relief d'un bord de plus ou moins 10cm qui entourait la pierre.

Sur l'étendue de sa surface, on sent encore de légers renflements indiquant que des motifs de différents niveaux ont dû exister sur cette pierre, qui ne peuvent pas n'être dus qu'à l'usure.

Cette pierre a entre 12 et 21 cm d'épaisseur et est constituée d'une belle pierre bleue dans laquelle on voit encore l'inclusion de coquillages pétrifiés.

=> Le troisième personnage , et dernier connu, à être enseveli devant l'autel de Saint Nicolas, fut le Révérend curé Dom Théodore Brandi alias Morea, fils de Bertrand de Ponthon, marguillier de l'église de Cheratte.

Il est cité comme curé de Cheratte en 1654 où il ouvre le registre des mariages le 27.8.1654 (A.E.L. Registres paroissiaux f° 218).

Sa pierre tombale, portant l'écu des Moreau surmonté du calice, était toujours visible à Cheratte. Elle semble bien être brisée en deux parties. Celle du haut est conservée. Celle du bas, qui portait probablement le nom du défunt, ses titres et la date de son décès est manquante.

L'écu des Moreau porte, d'argent, coupé par une fasce de gueules, trois têtes de maures, deux sur la partie supérieure et une dessous.

Cette pierre, très usée, permet encore de distinguer correctement son pourtour, le calice avec l'hostie, l'écu avec la fasce, et plus vaguement les trois têtes de maures, réduites aujourd'hui à trois reliefs plus ou moins arrondis et presque polis par le temps.

Sur les armes de Agnès de Moreau (vers 1600), la partie supérieure de l'écu est barré entre les deux têtes de maures.

Les anciens du village disaient que cette pierre, après la destruction de la vieille église, fut transportée par le chantre de l'église, dans le village. On la retrouvait jusqu'il y a peu dans une maison privée, appartenant à Me Leclercq, rue Entre les Maisons.

Selon Mr Hardy, elle se trouve dans cette maison depuis très longtemps. Il se souvient de ce que sa maman, née Marguerite qui a habité cette maison, lui a dit que cette pierre servait à poser le foyer au gaz et que, après l'incendie qui abîma cette maison dans les années 1930, le propriétaire de l'époque, Mr Smets, la sorti de la maison pour la placer dans la petite cour où elle servait de pavement.

Au mois de mars 2002, Me Leclercq m'autorisa à enlever cette pierre. Mr Lensen, du Centre Archéologique Visétois, y procéda avec l'aide du personnel du service des Travaux de la Ville de Visé. La pierre, qui présentait une fissure centrale, pu être enlevée en deux parties.

Elle est maintenant conservée au Musée de Visé, en attendant, peut-être, son insertion dans le mur du cloître des Sépulchrines à Visé.

=> Dejardin nous dit que :

“ Dès 1673, les Saroléa sont inhumés dans l'église de Cheratte, où ils ont un caveau. ”

Six personnes furent inhumées dans le chœur de l'église de Cheratte. Toutes appartiennent à la famille des seigneurs de Cheratte, les Sarolea.

=> A.E.L. Cour de Justice de Cheratte : Œuvres 1693-1697 :

« ... dans le caveau devant le grand autel, où leurs enfants ci-devant décédés... »

=> Le premier à y être enseveli est François Casimir (24.11.1641 – 11.9.1673), fils de Gilles et Catherine, seigneur de Barchon et de Saint Remy.

Son épouse, Jenniton de Borre, originaire de Herstal et bourgeoise du lieu, plus connue sous la dénomination de “ Dame de Barchon ” n'est pas enterrée à Cheratte, mais plus probablement à Herstal ou à Barchon.

=> Les premiers seigneurs, Gilles de Sarolea (21.4.1617 – 16.2.1695) et son épouse Catherine Pirouille (28.6.1624 – 9.2.1696) furent ensevelis dans la terre du chœur de l'église, et leurs corps furent « recouverts » d'une superbe pierre tombale.

Cette pierre tombale est conservée, incluse dans le mur du parc du château de Cheratte , probablement depuis 1852, année où fut ouvert ce caveau.

Cette pierre porte uniquement les armoiries de la famille des Sarolea, sans inscription ni de date ni de noms.

Cette pierre tombale , en pierre bleue, a été réalisée, pour Gilles et son épouse Catherine, ainsi que pour les autres descendants de leur famille qui y seraient ensevelis.

Les armoiries portées sur cette pierre sont différentes de celles portées sur le blason décorant le fronton triangulaire de l'ancien porche d'entrée du château.

Les armoiries de la dalle portent en effet, à la place des trois roses du 2^e quartier , un arbre sinople, tandis que les 3^e et 4^e quartiers ont été remplacés par un coupé à trois roses boutonnées (d'après François Beaujean , spécialiste en héraldique).

Les techniques de sculpture sont caractéristiques de la fin du XVII^e siècle, donc correspondant parfaitement à la période du décès des premiers seigneurs de Sarolea.

Le fait que cette pierre soit aussi bien conservée, et ne porte aucune trace d'usure, peut provenir de deux possibilités.

Soit cette pierre recouvrait le tombeau et celui-ci se trouvait à un endroit du chœur où personne ne pouvait marcher dessus, soit la pierre était insérée à la verticale, dans un mur du chœur.

C'est cette seconde hypothèse que nous pensons devoir retenir. Une analyse du dos de cette pierre pourrait montrer des traces de ciment authentifiant l'inclusion verticale dans une maçonnerie.

=> Trois autres squelettes ont été retrouvés dans cette tombe.

Si on accepte, et force en est de le faire, qu'il n'y avait que six squelettes dans la tombe des Saroléa, et que d'autre part, le texte des A.E.L. précité nous signale qu'à la mort de Gilles et Catherine (1695 et 1696), « *leurs enfants ci-devant décédés* » devaient être au moins deux pour justifier l'usage du pluriel, il ne nous reste, en plus de François Casimir, mort en 1673, et d'un autre enfant de Gilles et Catherine mort avant eux, que deux autres personnes à avoir été ensevelies dans le caveau familial.

Dieudonné Henri (22.2.1664 – 20.11.1699), fils de Gilles et de Catherine, mort très jeune, accompagne probablement son frère et ses parents dans le même caveau, d'autant plus qu'il n'était pas marié.

Le dernier des Sarolea à être enterré dans le caveau familial doit être Gilles Paul Joseph (11.6.1701 – 14.4.1744), fils de Jean Philippe Eleuthère. Mort à Liège, il demanda, dans son testament, à être enterré dans le caveau de l'église de Cheratte. Il n'était pas marié.

Jean Philippe Eleuthère (28.5.1665 – 2.9.1709), dernier fils de Gilles et lui aussi mort assez jeune, n'a donc pas pu accompagner ses frères et ses parents dans le caveau familial.

Il a probablement été enseveli avec son épouse, Marie Joseph de Clercx (11.12.1679 – 20.2.1750), dame douairière de Cheratte, dans le caveau de famille de celle-ci. Son fils, le chanoine Jean Mathieu de Sarolea (10.8.1706 – 7.4.1785), lui aussi seigneur de Cheratte en 1750, fut enseveli dans le caveau des de Clercx, en la cathédrale Saint Lambert à Liège.

=> La pierre tombale de François Pirouille, père, mayeur de Cheratte, ne fut pas installée dans l'église de Cheratte, mais dans celle de Richelle, où son fils était curé au moment de sa mort.

Rappelons que l'église de Cheratte, à l'époque en partie détruite par l'incendie, et dont le curé Florzé était absent pour raison de voyage, ne pouvait accueillir la dépouille de François Pirouille.

Sa superbe pierre tombale, redécouverte lors des travaux de restauration des planchers de l'église de Richelle, sous lesquels elle se trouvait avec d'autres, vers 1960, est encore visible sur le mur intérieur droit de la tour d'entrée de l'église.

Sa pierre comporte, dans sa moitié supérieure, ses armes :

“ Cousu de gueules et de sinople à la fasce d'or brochante sur la partition, accompagnée en chef d'un agneau pascal d'argent et en pointe de trois fers de bêche d'argent rangés en fasce “ .

Ces trois fers de bêche, que l'on retrouve aussi surmontant un heaume aux lambrequins.

Dans sa moitié inférieure, la pierre tombale porte une inscription : *“ Cy gist Honorable Francoys Pirouille de son Vivant Mayeur Natif de Cheratte Trepasse le 21 de Febvrier 1637 De Son Age 88 (ou 83 ?) Priez Dieu pour son Ame “ .*

Les ornements

=> Deux statues d'évêques mitrés, Saint Ambroise de Milan et Saint Hadelin sont datés du 2^e quart du XVIII^e siècle.

Ces deux statues devraient avoir été des éléments de décoration de l'ancienne église, car nous ne retrouvons pas d'acte d'acquisition ou d'achat les concernant dans les documents de la Fabrique d'église après le Concordat.

Ces deux statues sont de l'école de Renier Panhay de Rendeux, en tilleul sculpté d'une hauteur de plus ou moins deux mètres.

Panhay de Rendeux (1684-1744) est un élève de Arnold de Hontoir et a réalisé plusieurs œuvres qui sont conservées dans les églises St Barthélémy, St Denis, Ste Catherine et St Paul à Liège.

Elles sont en mauvais état, réparées à diverses reprises.

Reprenons la description de celle de St Hadelin, faite à l'occasion de l'exposition d'Art religieux au Pays de Visé et St Hadelin, Visé 1988 et publiée dans le catalogue de l'exposition :

“ La statue de Saint Hadelin représente un évêque mitré, tenant la crosse (disparue) de la main gauche, la droite soutenant un livre ouvert sur lequel est posé une colombe. Il porte une chape frangée et une étole.

Mitre et chape sont rehaussées d'orfrois. Le vêtement est caractérisé par des mouvements virevoltants et agités, que soulignent encore des drapés aux plis serrés, mais superficiels ; ceux-ci témoignent d'un maniérisme accentué par rapport à la vigueur du baroque delcourien, dont l'œuvre s'inspire cependant dans son schéma.

L'identification du personnage repose sur la présence de la colombe, attribut de St Hadelin ; celle-ci fait allusion à la légende de la vie du saint, rapporté par sa Vita. ”

La statue de St Ambroise de Milan est de même facture et porte quelques détails différents, comme par exemple, le décor de la mitre.

Le schéma de cette statue est inversé par rapport à celui de St Hadelin, montrant que ces statues devaient être disposées de part et d'autre d'un point central, l'autel majeur par exemple.

=> Une paire de chandeliers en laiton coulé, ciselés et gravés, datés de la deuxième moitié du XVII^e siècle.

Ces pièces sont incontestablement de l'ancienne église.

Reprenons leur description au même catalogue ((T.A.R.P.V.) :

“ D'une hauteur de 40 cm. Pied à trois pans reposant sur trois boules enserrées dans des

griffes animales. Chaque pan est occupé en son centre par une tête d'ange en relief. La terrasse du pied est gravée d'étoiles. Tige moulurée à nœud piriforme supportant un balustre bulbeux, s'achevant en torsade. Bobèche basse moulurée. Type de chandelier fréquent dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. ”

=> Plusieurs autres chandeliers en laiton sont encore conservés.

Trois chandeliers (provenant d'un ensemble de six), sont de la moitié du XVIIIe siècle et ont une hauteur de 68cm.

Un autre chandelier, du 3^e quart du XVIIIe siècle, a une hauteur de 42,5 cm.

=> Deux calices , volés en octobre 1974, proviennent aussi de l'ancienne église.

Le premier calice, de 1737, porte une croix sur le pied et a été offert sous le pastorat du curé Pierre Brassine et de Jacques Godenne. Il est en laiton argenté et la coupe est en argent doré. Il mesure 23,5 cm de haut.

Il portait un chronogramme, gravé sur le pied : “ *Ego ecclesia curialis de Cheratte hunc calicem sub rdo Petro Brassine pastore et Dno Jacobo Godenne tutore . Deo Vero CrVCIfIXoqVe VoVereM* “ (1737) .

Le second calice, probablement par Guillaume Dengis (croix) porte les armoiries des Saroléa sur le pied et plusieurs poinçons de Liège : Velbruck (effacé), 1772, D, striche et GD, 1775-1776. Il est en argent et a une hauteur de 22 cm.

Un ciboire, de la fin du XVIIIe – début XIXe, est en argent doré et a une hauteur de 31cm. Il porte un décor de grappes, guirlandes et fruits sur le pied, godrons et lauriers sur le couvercle. Il est toujours conservé dans l'église actuelle.

=> Un missel romain daté de 1767 doit avoir été utilisé dans l'ancienne église. Cependant, le fait qu'il ait été relié, plus tard, au milieu du XIXe siècle, avec un “ appendix ” de 1768, peut laisser des doutes.

Il a peut-être été acquis par la nouvelle église au moment de sa construction.

Reprenons sa description (T.A.R.P.V.) :

“ *Missel romain 1767, Liège, Everard Kints et Clément Plomteux, 34,5 cm X 23cm . Suivi, sous la même reliure (milieu XIXe siècle) de “ Appendix ad Missale romanum ” Liège, Clément Plomteux, 1768. Ajouts manuscrits p.115 : “ in festo Sti Francisci Caraccioli ” ; in fine “ in festo S.Guilielmi Abbati ”.*

=> Une robe de la Vierge et de l'enfant de la première moitié du XVIIIe siècle.

Cette robe ornait probablement la statue de la Vierge à laquelle l'ancienne église était dédiée.

Cette statue, non conservée, a été remplacée par un corps de bois creux , qui orne à présent, l'autel latéral de la Vierge dans la nouvelle église.

Reprenons sa description (T.A.R.P.V.) :

“ Broderies de la première moitié du XVIIIe siècle sur velours rouge renouvelé. Fil d'or et cordonnet d'or travaillés au couché sur rembourrage et fixés par de la soie jaune. Rehauts de lame d'or et d'argent, de paillettes et cabochons. Motifs brodés d'un fil de chenille ocre.

Abondance et exubérance du décor : acanthes, cornes d'abondance, feuilles de vigne, pampres, rocailles, proportionnés aux dimensions de chacune des deux robes et soulignés dans le bas d'une guirlande végétale enroulée autour d'une baguette. Frange de cordonnet en bordure. Cet ensemble comprend en outre un manteau dont le décor offre une combinaison d'éléments du XVIIIe et du XIXe s. “

Les Cloches

Aucune cloche de l'ancienne église ne nous est parvenue.
Elles ont été fondues.

Les trois cloches de la nouvelle église, la cloche Sarolea fondue en 1850 et les deux cloches néo-gothiques de 1865 et 1875 ont été volées et fondues lors de la guerre , pour en récupérer le bronze nécessaire à la fabrication des canons allemands.